

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

DIXIÈME ANNÉE N°1184 DU 28 JANVIER 2015

1801/2015 : 214^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

**BONNE ET HEUREUSE
ANNÉE 2015**



SUIVEZ NOUS SUR



L' UGTG REVENDIQUE

UN SERVICE PUBLIC

UNIQUE DE L' EAU

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 8

SANTÉ page 12

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 15

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

Nombre de pages :21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 55 93 53 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL

COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.

2 LA NATION N°1184 / MERCREDI 28 JANVIER 2015

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

L'UGTG PARTISAN D' UN SERVICE PUBLIC DE L' EAU

C'est le leitmotiv de la principale organisation syndicale de la Guadeloupe : « Depuis plusieurs décennies, la majorité des élus ont confié la gestion de notre eau à des asasou qui ne se préoccupent nullement ni de la santé, ni du bien être, ni de la qualité de vie des Guadeloupéens. Les multinationales gèrent l'eau pour leurs propres intérêts et ceux des élus et cela en contrepartie du financement d'une campagne électorale, de la construction d'un bâtiment, d'un voyage ou d'une caisse de champagne. Tout cela ne représentant que des miettes dans le magot que reçoit les actionnaires de multinationales. Malgré tous les rapports ici et ailleurs montrant la rapacité de ces sociétés, les élus veulent créer une « nouvelle » entité de gestion de l'eau en ressuscitant le SIAEAG et continuer à passer des conventions avec ces mêmes entreprises qui pillent les poches des guadeloupéens. En un mot, ils veulent poursuivre dans la magouille et la pwofitasyon. A qui profite ce crime ? L'eau paie l'eau. Le prix payé par l'utilisateur couvre les frais liés à la production, à l'entretien, à la maintenance des réseaux, à l'investissement, à la distribution, à la qualité et à la rémunération des travailleurs et on nous annonce qu'il faudrait 300 millions pour remplacer les canalisations pourries. Alors : OLA LAJAN LA PASÉ ? Aucun élu ne veut aborder ce sujet, car, beaucoup ont participé et participent encore aux magouilles sur le dos des Guadeloupéens. Aussi, pénurie, coupure, restriction, qualité douteuse, prix exorbitant, réseau défaillant, prix différents, ... sont la conséquence de la pwofitasyon de trois multinationales (VEOLIA-Générales des eaux, BNP Paribas et BPCE-CGSP et GELSENWASSER-Nantaise des Eaux) sur la production de l'eau en Guadeloupe et cela avec la bénédiction des élus qui tirent profit de ce système mafieux. Guadeloupéens, Usagers de l'eau, nous devons mettre fin à cette pwofitasyon, reprendre notre eau des mains des agoulou granfal et exiger des élus qu'ils arrêtent de vendre notre pays ».

LA MARTINIQUE ADHÈRE À LA FIFA

C'est une avancée pour le football Martiniquais qui adhère désormais à la Fédération Internationale de Football Association (FIFA). Le football martiniquais entre " dans la cour des grands" à travers cette adhésion à la Fédération Internationale du Football. Les présidents de clubs Martiniquais ont voté en majorité pour l'entrée de la ligue de football dans la FIFA. C'est une étape supplémentaire après l'adhésion à la Confédération Nord, Centre Américaine et Caribéenne de Football devrait permettre à la LFM de bénéficier de programmes et d'aides spécifiques. Il ne faut pas négliger non plus, l'impact financier d'une telle démarche pour les instances du football local qui pourront désormais aspirer à de nouvelles compétitions au niveau international.

L' OCTROI DE MER PROLONGÉ JUSQU' EN 2020

Le 17 décembre 2014, le Conseil des ministres de l'Union européenne a décidé de reconduire l'octroi de mer pour la période 2015-2020. L'octroi de mer (régime fiscal spécifique aux DOM) est la première recette fiscale des communes (à hauteur de 45 % environ) et s'élève à près d'un milliard € par an (tous DOM confondus). Selon le ministère des Outre-mer, l'octroi de mer est reconduit avec quelques améliorations, comme l'exemption de déclaration pour les petites entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 300 000 €, l'extension des possibilités d'exonération pour certaines activités économiques, comme la recherche, l'enseignement ou le tourisme, et enfin, une révision annuelle des listes de produits permettant de prendre en compte les évolutions des réalités productives.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GUADELOUPE

FRANCE : COMBIEN COÛTE AUX CONTRIBUABLES UN EX – PRÉSIDENT

Revoilà René Dosière. Le grand pourfendeur du train de vie de l'Etat s'attaque à une nouvelle cible et révèle ce mardi 27 janvier, sur son blog, le détail des frais des ex-présidents: il en coûterait aux contribuables plus de six millions d'euros par an! Le député

socialiste s'est même risqué à concocter un petit palmarès. Et c'est Valéry Giscard d'Estaing qui arrive en tête des dépenses avec 2,5 millions devant Nicolas Sarkozy (2,2) et Jacques Chirac (1,5). Comment expliquer ces chiffres? Le régime de faveur des "ex" est décrit sommairement dans une lettre envoyée par Matignon à VGE en 1985, qui est longtemps restée secrète. Il y est précisé que l'Etat prend à sa charge "un appartement de fonction meublé et équipé", les frais courants, la protection des résidences privées et les salaires d'au moins treize employés (assistants, secrétaires, officiers de sécurité rapprochée, chauffeurs, intendants). La lettre ne fixe aucun plafond de dépenses ni aucune limite de temps. Reconstituer la taille des effectifs et le coût de ces avantages relève du parcours du combattant. Mais cela n'effraie pas Dosière, qui a multiplié les questions écrites auprès de Matignon des ministères.

Chauffeurs, conseillers, secrétaires...

Premier poste de dépenses : les frais de personnel. Selon le député, ils seraient de 0,9 million pour Jacques Chirac, 1,1 million pour VGE et 1,2 million pour Nicolas Sarkozy. D'après des documents officiels obtenus par un ancien élu écologiste Raymond Avriller et révélés récemment par Mediapart, Nicolas Sarkozy dispose de deux chauffeurs et huit collaborateurs (sept quand sa conseillère com' Véronique Waché rejoindra l'UMP). Cinq d'entre eux sont contractuels, rémunérés entre 5.200 et 7.000 euros nets par mois. L'équipe de VGE se compose elle aussi de dix personnes auxquels il faut ajouter trois maîtres d'hôtel détachés par la Marine. "Le rythme d'activité de Valéry Giscard d'Estaing n'a pas baissé: il siège au Conseil constitutionnel, à l'Académie française, donne des conférences et continue d'écrire", justifie Olivier Revol, son chef de cabinet, qui a joué le jeu de la transparence et accepté rapidement de répondre à nos questions. A noter que depuis un décret de 2004, les collaborateurs des anciens présidents bénéficient, comme les conseillers ministériels, d' "indemnités de sujétion particulières". Au total, ces primes se sont élevées, l'an passé, à 579.000 euros dont 300.000 euros pour l'équipe de Nicolas Sarkozy.

et 15 gendarmes autour de la maison de VGE

Un flou règne néanmoins autour des officiers de sécurité. Officiellement, ils sont deux à chaque fois. Mais des sources policières, évoquées par l'AFP dans une dépêche de 2013,

indiquaient que dix agents étaient mobilisés pour protéger Nicolas Sarkozy, huit pour Jacques Chirac, six pour VGE, les équipes se relayant par binôme pour assurer une présence continue. Olivier Revol s'en tient lui au chiffre de deux. Pour y voir plus clair, René Dosière a demandé des précisions au ministère de l'Intérieur. Mais il attend depuis plus de six mois. Le député n'a pas non plus obtenu de réponse de la place Beauvau sur le coût des dispositifs de protection des domiciles et résidences secondaires. Faute de mieux, il l'a estimé à 1,1 million pour VGE, s'appuyant notamment sur un rapport parlementaire de 2009, qui mentionnait la présence de 15 gendarmes pour garder sa propriété d'Authon dans le Loir-et-Cher. La dépense pour Jacques Chirac est évaluée à 0,4 million, le même rapport indiquant que six gendarmes veillaient sur le château familial de Bity en Corrèze. Enfin, le coût pour Nicolas Sarkozy serait de 0,7 million. Là encore, des incertitudes demeurent sur la surveillance de la propriété du Cap Nègre, appartenant à la famille de Carla Bruni. Le Parisien avait évoqué cinq équipes de trois CRS se relayant, Nicolas Sarkozy s'en tenant au chiffre de trois.

Un débat public sur ces aides

Denier poste de dépenses: les frais de fonctionnement. Là aussi, c'est VGE qui s'avère le plus "coûteux". Ses superbes bureaux du boulevard Saint-Germain sont plus chers (277.000 euros par an) que le onze pièces de Nicolas Sarkozy rue de Miromesnil (226.000 euros) ou que l'appartement de Jacques Chirac rue de Lille (193.000 euros). Les chiffres de Dosière n'incluent pas les frais de déplacements, les billets SNCF et Air France étant intégralement pris en charge. Ils n'intègrent pas non plus les "dotations" personnelles versées à vie aux anciens présidents, de l'ordre de 6.000 euros par mois. Ces dernières s'ajoutent aux pensions de retraite issues d'autres mandats nationaux et locaux ou de leur carrière dans la fonction publique. Ainsi, Jacques Chirac touche plus de 13.000 euros par mois comme ancien député, maire de Paris et magistrat de la Cour des comptes. Au-delà des chiffres, René Dosière plaide pour plus de transparence et souhaiterait qu'un décret fixe le statut des "ex" et leurs moyens. "Le débat sur ces avantages doit avoir lieu publiquement. Personnellement, je suis favorable à ce que l'Etat assure leurs dépenses mais pendant une durée maximale de cinq ans." Autre condition: que les anciens chefs d'Etat ne touchent pas de rémunération privée (hors activités intellectuelles) ou n'aient pas de rôle politique de premier plan.

Nicolas Sarkozy doit avoir les oreilles qui sifflent: le contribuable finance une partie de sa logistique alors même qu'il bénéficie déjà d'une équipe de collaborateurs comme patron de l'UMP. Mais Dosière la joue prudent: "pour éviter tout procès d'intention, le décret préciserait que ces restrictions ne s'appliqueraient pas aux anciens présidents actuels." Enfin, l'élu rappelle une fois de plus que les "ex" ne devraient pas être membres de droit du Conseil constitutionnel. Si Nicolas Sarkozy n'y siège pas tout comme Jacques Chirac en raison de ses ennuis de santé, VGE fait lui bien partie des sages de la rue de Montpensier. Il touche à ce titre 12.000 euros de plus par mois. Mais Dosière ne voudrait pas léser son glorieux aîné. Il propose qu'en échange la dotation de 6.000 euros soit revalorisée.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

NAISSANCE D' UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE

La première Assemblée générale de la nouvelle société aéroportuaire s'est tenue en décembre 2014. Désormais, l'aéroport de Pointe-à-Pitre/Le Raizet est une société de droit privé avec des actionnaires publics (L'État à hauteur de 60 %, la CCI IG 25 %, Le Conseil Régional 6 %, le Conseil Général 4 % et Cap Excellence 5 %) dirigée par un conseil de Surveillance (15 membres représentant les actionnaires) et un Directoire (3 membres). Pour rappel, l'aéroport de Pointe-à-Pitre fut sous la gestion, pendant 50 ans, d'abord de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe à Pitre, devenue par la suite la Chambre de Commerce et d'Industrie des Îles de Guadeloupe (CCI IG).

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

LES NATIONS UNIES SALUENT LES EFFORTS DE LA CELAC EN FAVEUR DE LA PAIX

L'expert indépendant pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, M. Alfredo de Zayas, a salué les efforts de la Communauté des États latino-américains et caraïbes (Celac) en faveur de la paix et la stabilité dans la région. Dans un communiqué à l'occasion du troisième sommet de l'organisation se tenant au Costa Rica, l'avocat américain a considéré que l'Amérique latine et les Caraïbes étaient la région la plus stable au monde. M. de Zayas a rappelé que l'année dernière la Celac avait été déclarée zone de paix, engagée avec la solution pacifique des conflits, et défenseur d'un monde exempt d'armes nucléaires. La position de la Celac constitue un exemple à suivre pour les autres régions de la planète, a dit l'expert qui a souligné le besoin d'augmenter les zones de paix dans le monde et les mesures pour garantir la coexistence pacifique. Selon M. de Zayas, il faut adopter une Déclaration des Nations Unies relative au droit de l'homme à la paix. Il a exhorté les chefs d'État et de Gouvernement de l'Amérique latine et les Caraïbes à soutenir les pays les plus faibles. Parmi les questions à aborder dans le troisième sommet de la Celac figurent la lutte contre la pauvreté, le terrorisme et le trafic de drogues, le changement climatique, le désarmement et les liens avec d'autres régions du monde.

LE CHÔMAGE MONDIAL RESTE ÉLEVÉ

Le manque d'emploi est un problème qui demande des solutions immédiates, car les indices de chômage et d'emploi vulnérable montrent que la fin de la crise est toujours loin. Les derniers bilans de l'Organisation internationale du travail (OIT) indiquent qu'il y avait 201,3 millions de personnes au chômage à la fin de l'année 2014, 1,2 millions de plus qu'en 2013 et 31 millions de plus qu'en 2007. Cette institution prévoit que le nombre de chômeurs peut augmenter de trois millions de personnes au cours de cette année et de huit millions lors des quatre prochaines années. Depuis le

début de la crise en 2008, 61 millions de postes ont disparu et si l'on veut empêcher que ce chiffre augmente de 80 millions en 2019, on devra beaucoup changer. Dans ce contexte, si tous les chômeurs constituaient un État, il serait le cinquième pays le plus peuplé au monde, a alerté en octobre 2014 la directrice générale du Fonds monétaire international, Christine Lagarde. Pour corriger cette situation il faudra créer 277 millions d'emplois d'ici quatre ans, précise l'OIT. Par ailleurs, la Banque mondiale indique que l'on doit créer 600 millions de postes à niveau mondial avant 2030 pour que la population croissante de la planète puisse accéder au marché du travail. Dans ce scénario alarmant, le chômage chez les jeunes est l'une des tendances qui s'est maintenue et a augmenté au cours de cinq dernières années. C'est un problème commun dans toutes les régions, bien qu'il touche davantage les pays à économies en difficulté, en ignorant le niveau d'éducation, ce qui encourage les troubles sociaux. En 2014 près de 74 millions de personnes de 15 à 24 ans cherchaient travail, cela représente 40 pour cent du total de chômeurs. De plus, 60 pour cent des jeunes compris dans cette tranche d'âge sont au chômage et n'étudient pas. La situation est encore plus grave en raison du nombre des jeunes mineurs de 25 ans occupant de postes mal rémunérés. L'OIT présage que l'incidence de l'emploi vulnérable resterait constante en termes généraux, soit 45 pour cent du total des postes d'emploi d'ici deux ans. Le nombre de travailleurs occupant des métiers précaires dans le monde entier s'est accru de 27 millions dès 2012 et à présent ce chiffre touche les 440 millions. L'Afrique subsaharienne et l'Asie méridionale signalent plus de la moitié du taux d'emploi vulnérable au monde, cela dit trois travailleurs sur quatre sont touchés par cette situation. L'OIT prône pour stimuler la demande globale et l'investissement à travers des politiques du travail, sociales et d'entreprises.

AMÉRIQUE CARAÏBE

OUVERTURE DU 3^e SOMMET DE LA CELAC

À San José, le 3^e Sommet des chefs d'État et gouvernement de la Communauté des États latino-américains et caribéens (Celac) ouvre ce mercredi dans cette capitale l'oeil fixé sur l'intégration et lutte contre la pauvreté. Sous devise: «En construisant ensemble», ce

rendez-vous accueillera les présidents de l'alliance régionale composée de 33 pays d'Amérique à l'exception des États-Unis et le Canada.«La Celac est un espace d'entretien où règne la confiance du partage des expériences et des sujets commun». Le président cubain, Raúl Castro, et celui de El Salvador, Salvador Sánchez Cerén, sont arrivés mardi à Costa Rica, tandis que les mandataires Evo Morales (Bolivie); Michelle Bachelet (Chili); et Juan Orlando Hernández (Honduras) ont ratifié leur présence au sommet. De même, les premiers ministres Gaston Browne, d'Antigua et Barbuda ; Samuel Hinds, de la Guyane; Portia Simpson Miller, de la Jamaïque; entre autres, s'y rendront également . Le Costa Rica remettra à l'Équateur le 29 prochain la présidence actuelle de la Celac, qui durera en mains de ce pays sud-américain jusqu'au janvier 2016.

GRÈCE

LE PREMIER MINISTRE DÉFIE LES CRÉANCIERS

Alexis Tsipras a défié mercredi les créanciers internationaux de la Grèce en annonçant un gel du programme de privatisations accepté par son prédécesseur conservateur comme contrepartie du plan de renflouement, déclenchant une troisième journée de lourdes pertes à la Bourse d'Athènes. Les premières mesures annoncées par le nouveau Premier ministre et chef de file de la gauche radicale trois jours après sa victoire éclatante aux législatives ont fait plonger la Bourse d'Athènes (-9,2%) et les actions des banques grecques (-22%). Lors du premier conseil des ministres de son gouvernement dévoilé la veille, Alexis Tsipras a déclaré à ses ministres qu'ils ne pouvaient pas se permettre de décevoir les électeurs qui ont voté dimanche à 36,3% pour Syriza. Après avoir annoncé mardi l'arrêt du projet de privatisation du port du Pirée, pour lequel le géant chinois Cosco et quatre autres groupes avaient été présélectionnés, le gouvernement a annoncé qu'il bloquait la vente d'une part de la principale compagnie d'électricité PPC, détenue à 51% par l'Etat. Le nouveau gouvernement, formé de Syriza et du parti de la droite souverainiste des Grecs indépendants (Anel), prévoit également de réintégrer les fonctionnaires licenciés abusivement et d'augmenter les pensions des retraités à bas revenus. Sur le plan de la politique extérieure, le ministre de l'Energie Panagiotis Lafazanis a déclaré qu'Athènes était contre des sanctions imposées à la Russie, à la

veille d'un conseil européen extraordinaire des Affaires étrangères sur la crise ukrainienne. Alexis Tsipras a rencontré lundi à Athènes l'ambassadeur de Russie et mardi l'ambassadeur de Chine. Il devrait rencontrer François Hollande avant le 12 février, date du prochain sommet européen. Le Premier ministre grec a déclaré qu'il ne chercherait pas d'"affrontement destructeur" avec ses partenaires européens sur la renégociation de la dette d'Athènes, qui représente plus de 175% du produit intérieur brut du pays. "Nous sommes un gouvernement de salut national, notre but est de négocier un allègement de la dette", a-t-il dit. "Nous n'entrerons pas dans un affrontement mutuellement destructeur mais nous ne poursuivrons pas une politique de soumission", a poursuivi Tsipras, ajoutant qu'il s'attendait à des "discussions productives" vendredi avec le président de l'Eurogroupe, le Néerlandais Jeroen Dijsselbloem. Son ministre des Finances Yanis Varoufakis a annoncé qu'il rencontrerait ses homologues français et italien dans les jours à venir. Il espère parvenir à un "nouveau pacte" tout en évitant de sombrer dans un "duel" entre l'Europe et la Grèce. Michel Sapin, le ministre français des Finances, a fait savoir qu'il rencontrerait Varoufakis lundi à Paris. "Je pense que nous sommes bien placés pour faciliter ce dialogue et à partir de là la recherche des accords qui sont nécessaires entre la Grèce et l'ensemble des membres de l'UE", a dit le ministre français. "Personne ne parle d'annulation ou d'effacement", a précisé Michel Sapin, qui a longuement parlé avec son homologue grec au téléphone. "Les responsables grecs l'ont dit clairement, il ne s'agit pas pour eux de transférer la dette d'un contribuable à l'autre." S'exprimant pour la première fois depuis sa nomination, Yanis Varoufakis a plaidé pour "un nouveau pacte, un pont entre les précédents programmes et l'accord définitif entre la Grèce, l'UE, la BCE et le FMI", les créanciers d'Athènes. "Il n'y aura pas de duel entre la Grèce et l'Europe", a-t-il dit. "Une nouvelle relation de confiance et d'honnêteté est en train de naître entre notre pays et l'Europe. Les négociations ne seront pas faciles, elles ne le sont jamais", a ajouté le ministre des Finances. Paris, tout comme Berlin, se refusent à l'idée de tirer un trait sur leurs créances. "Il y a des choses à discuter avec le gouvernement grec pour leur permettre d'avoir une dette plus soutenable, plus facile à rembourser", a cependant dit Michel Sapin. En Allemagne, le ministre de l'Economie Sigmar Gabriel a de la même façon exclu toute réduction de la dette. "Nous devons être justes avec notre propre population et celle des autres Etats de la zone euro", a-t-il commenté. Concernant sa politique budgétaire, Alexis Tsipras a

indiqué que son gouvernement travaillerait à des budgets à l'équilibre sans chercher pour autant à dégager des "excédents irréalistes" pour assurer le service de la dette. La lutte contre le chômage, qui touche 25% de la population active, sera la priorité de son action, a-t-il poursuivi, et il a promis de mettre un terme au clientélisme et de lutter contre la corruption.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

SANTÉ

CONTRER L'ÉPIDÉMIE DE GASTRO INTÉRITE

Les indicateurs indiquent que l'épidémie se poursuit. En Guadeloupe, 7 922 cas ont été estimés depuis le début de l'épidémie. Afin de limiter la transmission des virus, il est primordial d'appliquer les règles d'hygiène de base. Il est rappelé aux parents que si leurs enfants présentent des symptômes de gastro-entérite (diarrhées, vomissements), ils doivent consulter leur médecin traitant. Il s'agit d'éviter tout phénomène de déshydratation qui peut être sévère chez les nourrissons. Aussi, le lavage des mains est un des moyens les plus efficaces pour limiter la diffusion des germes. Ce geste simple est à effectuer plusieurs fois dans la journée, encore plus si l'on s'occupe d'enfants et de personnes âgées, qui sont plus vulnérables. Il est donc impératif de se laver les mains : avant de s'occuper d'un bébé et après l'avoir changé ; après s'être occupé d'une personne malade ; avant de préparer, servir ou prendre les repas ; après être allé aux toilettes ; - après chaque sortie à l'extérieur.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en légère hausse mercredi, portée par Sony et des anticipations d'un rebond de Wall Street, effaçant ainsi les pertes accusées en début de séance en raison notamment d'un mouvement de prises de bénéfices après les gains importants de mardi. L'indice Nikkei a gagné 0,15%, soit 27,43 points, à 17.795,73 et le Topix, plus large, a pris 3,54 points (+0,25%) à 1.429,92. A ce niveau de clôture, le Nikkei est au plus haut depuis le 29 décembre. Mardi, le Dow Jones a cédé 1,65%, sous le coup de résultats trimestriels jugés décevants des grandes sociétés américaines, Microsoft et Caterpillar en tête. Mais les futures sur indices américains semblent suggérer que la place new-yorkaise se reprendra ce mercredi. Les données inférieures aux attentes de Caterpillar ont pesé sur les actions des fabricants japonais d'équipements de construction, tels Komatsu (-2,27%) et Hitachi Construction Machinery (-0,4%). Le titre Sony a gagné 2,73% après des informations de presse disant que le géant électronique prévoyait de supprimer un millier de postes supplémentaires dans ses activités de téléphonie mobile, essentiellement en Europe et en Chine.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a fini en baisse mercredi à la suite des déclarations optimistes de la Réserve fédérale concernant l'économie américaine, qui tendent à confirmer les anticipations de relèvement de ses taux directeurs dans le courant de l'année. L'indice Dow Jones a perdu 191,28 points, soit 1,10%, à 17.195,93 points. Le S&P-500, plus large, a cédé 26,99 points, soit 1,33%, à 2.002,56 points. Le Nasdaq Composite a reculé de son côté de 42,44 points (-0,91%) à 4.639,06 points. Ces données sont susceptibles de varier encore légèrement.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en ordre dispersé mercredi, la Bourse d'Athènes s'effondrant de près de 10% avec le plongeon de ses valeurs bancaires affectées par l'arrivée au pouvoir en Grèce du parti anti-austérité Syriza, qui a en outre gelé des projets de privatisation. À Paris, le CAC 40 a fini en baisse de 0,29% (13,27 points) à 4.610,94 points. Le Footsie britannique a pour sa part progressé de 0,21% tandis que l'indice EuroStoxx 50 a cédé 0,4% et le FTSEurofirst 300 a reculé de 0,06%. Le Dax allemand se distingue avec un gain de 0,78% malgré un recul de 4,82% de Siemens, dont les prévisions de résultats n'ont pas convaincu les analystes. L'indice phare de la Bourse d'Athènes a encore cédé 9,24%, l'indice du secteur bancaire grec plongeant de quasiment 27% à un plus bas historique en raison des inquiétudes des investisseurs quant aux intentions des nouveaux dirigeants à Athènes. Cet indice sectoriel a désormais perdu 98,7% depuis fin 2009 et le déclenchement en Grèce de la crise des dettes souveraines dans la zone euro. Le nouveau Premier ministre grec Alexis Tsipras, vainqueur des élections dimanche, a martelé mercredi sa volonté de négocier sans "affrontement destructeur" un allègement de la dette d'Athènes, pourtant exclu par ses partenaires européens. "Si leurs collatéraux sont disqualifiés par la BCE, (les banques grecques) n'auront plus d'argent et une banque sans argent n'est pas une banque", a déclaré Simon Maughan, responsable de la recherche chez OTAS Technologies. Les titres de la compagnie d'électricité PPC et du port du Pirée se sont effondrés respectivement de 13,93% et 7,32% après l'annonce par le nouveau gouvernement grec du gel de leur privatisation. Par effet de contagion, les Bourses des pays dits de la périphérie de la zone euro ont davantage souffert que les autres, et notamment davantage que la place de Francfort, où le titre de Lanxess a bondi de 7,62% après l'annonce d'un bénéfice supérieur aux attentes par le leader mondial de la fabrication de caoutchouc. L'action Electrolux (+12,13%) caracole en tête des hausses du Stoxx 600 après que le groupe d'électroménager suédois a fait état de résultats trimestriels légèrement meilleurs que prévu.

CHANGE

Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), la monnaie unique européenne valait 1,1342 dollar, contre 1,1380 dollar mardi vers 22H00 GMT. La devise européenne baissait également face à la monnaie nippone, à 133,57 yens contre 134,19 yens mardi. Le dollar baissait face à la devise japonaise, à 117,75 yens contre 117,90 yens mardi. Après une tentative de rebond mardi, "l'euro effaçait ses gains mercredi alors que les inquiétudes sur la Grèce s'amplifiaient et que le dollar se raffermissait avant la fin de la réunion (de politique monétaire) de la Fed", commentait Jasper Lawler, analyste chez CMC Markets. Avec la dégringolade de la Bourse d'Athènes, lestée par la chute des titres des banques grecques, les cambistes craignaient une contagion de la crise grecque au reste de la zone euro, fuyant ainsi la monnaie unique. Vers 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à la monnaie unique européenne, à 74,78 pence pour un euro, et repartait à la baisse face au dollar, à 1,5168 dollar pour une livre. Le franc suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,0271 franc pour un euro, et baissait face au billet vert, à 0,9055 franc pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,2473 yuans pour un dollar, contre 6,2432 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1288 dollars au fixing du soir, contre 1288,50 dollars mardi.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

COMMENT SERONT ÉVALUÉS LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Depuis le 1er janvier 2015, les conditions d'appréciation de la manière de servir du fonctionnaire territorial sont sensiblement modifiées. L'ancienne réglementation issue du décret n°86-473 du 14 mars 1986 prévoyait de façon assez succincte une notation comportant trois volets : une appréciation d'ordre général exprimant la valeur professionnelle, une note chiffrée et les observations de l'autorité territoriale sur les vœux exprimés par l'agent. La nouvelle réglementation issue du décret n°2014-1526 du

16 décembre 2014 supprime la notation et lui substitue une appréciation de la valeur professionnelle. Les nouvelles dispositions sont plus formalistes en ce qu'elles détaillent les modalités selon lesquelles cette évaluation doit s'effectuer et énumèrent les rubriques sur lesquelles elle doit porter. L'article 2 du nouveau décret indique tout d'abord que le fonctionnaire bénéficie d'un entretien professionnel qui donne lieu à un compte rendu. Ensuite, il est formellement précisé que cet entretien est conduit par une autorité précise : le supérieur hiérarchique direct de l'agent. On relève ici une différence de rédaction avec le décret de 1986, où l'autorité en charge de la notation était l'autorité territoriale, autrement dit le maire. Les supérieurs hiérarchiques ne jouaient qu'un rôle indirect en étant éventuellement consultés sur le comportement professionnel de l'agent. Cette modalité de notation n'était cependant guère réaliste dès lors que le maire n'était pas nécessairement la personne la mieux renseignée pour évaluer l'agent. En pratique d'ailleurs, et au risque d'une annulation contentieuse assumée, les notations étaient en fait effectuées par les chefs de service voire les responsables directs des intéressés. En donnant le premier rôle au supérieur hiérarchique direct dans l'évaluation, la nouvelle rédaction prend ainsi en considération la pratique des exécutifs locaux et aligne la réglementation de l'évaluation dans les collectivités locales sur celle en vigueur dans la fonction publique d'Etat. L'article 2 précise également que la date de l'entretien est fixée par le supérieur hiérarchique direct en tenant compte du calendrier de la commission administrative paritaire. Dans le nouveau décret, les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, ne sont plus discrétionnairement établis par le supérieur hiérarchique mais contrôlés d'abord par le comité technique. On peut se demander légitimement si la consultation préalable de cet organe n'alourdit pas inutilement la procédure d'entretien, notamment pour les petites communes où la gestion de proximité est également, le plus souvent, consensuelle. L'article 5 du décret du 16 décembre 2014 insiste sur les responsabilités du supérieur hiérarchique direct dans la synthèse qui doit être établie à l'issue de l'entretien. C'est au supérieur hiérarchique direct de l'agent qu'il appartient de rédiger et de signer le compte rendu de l'entretien et de porter l'appréciation générale écrite permettant d'évaluer la manière de servir de l'agent. Enfin, alors que le décret du 14 mars 1986 se montrait très peu directif dans l'organisation de l'établissement de la notation, le décret du 16 décembre 2014 semble souffrir de

l'excès inverse. Ainsi, afin de permettre désormais à l'agent de se préparer à l'entretien professionnel, la convocation doit lui être adressée huit jours avant celui-ci accompagnée de la fiche de poste et de la fiche d'entretien. Le compte rendu de l'entretien porte exclusivement sur les thèmes qui ont été abordés lors de l'entretien. Ce compte rendu doit, ensuite, être notifié au fonctionnaire dans un délai de quinze jours. Il peut l'assortir d'observations avant de le signer et le renvoyer à son supérieur hiérarchique direct. Ce compte rendu poursuit son circuit administratif en étant visé par l'autorité territoriale. Revêtu de l'ensemble des tampons et autorisations le compte rendu est versé au dossier du fonctionnaire puis communiqué à l'agent. Enfin, ultime étape, lorsque la collectivité territoriale est affiliée à un centre de gestion, une copie du compte rendu lui est également communiquée. La volonté du législateur de redonner du lustre et une place centrale à l'entretien professionnel dans l'évaluation de l'agent trouve également sa traduction dans le soin pris par le décret du 16 décembre 2014 à encadrer la discussion conduite avec le fonctionnaire évalué. II De ce point de vue, le décret du 14 mars 1986 était rédigé en termes très généraux et laissait finalement une grande latitude à l'autorité communale pour établir ses critères d'appréciation : « La fiche individuelle comporte : une appréciation d'ordre général exprimant la valeur professionnelle de l'agent et indiquant, le cas échéant, les aptitudes de l'intéressé à exercer d'autres fonctions dans le même grade ou dans un grade supérieur ». L'article 3 du nouveau décret du 16 décembre 2014, tout en indiquant qu'il n'est pas exhaustif, balise rigoureusement le cadre de l'intervention de l'évaluateur. Introduisant les techniques managériales du secteur privé en invitant implicitement les fonctionnaires territoriaux à se les approprier, l'entretien professionnel porte désormais sur les résultats professionnels obtenus en regard des objectifs fixés. Il concerne aussi les objectifs de l'année à venir compte étant tenu des modifications pouvant être apportées dans l'organisation et le fonctionnement du service. Alors que le décret du 14 mars 1986 faisait référence de façon synthétique à la valeur professionnelle de l'agent, le décret du 16 décembre 2014 décline cette notion en plusieurs rubriques : la manière de servir de l'agent, les acquis de son expérience professionnelle, ses capacités d'encadrement. A la différence du décret du 14 mars 1986 où le sujet de la formation professionnelle n'avait pas formellement trouvé sa place dans l'entretien d'évaluation, le nouveau décret remédie à cette lacune et introduit

explicitement ce thème. Il est ainsi fait preuve de davantage de réalisme en prenant en compte les évolutions des métiers de la fonction publique qui exigeront à l'avenir des qualités de mobilité et d'adaptabilité qui sont encore trop sous-estimées par les exécutifs locaux. Les critères de l'évaluation sont énoncés à l'article 4 du nouveau décret et recourent en partie les thèmes de l'évaluation répertoriés sous l'article 3. On relèvera l'introduction d'un critère plus subjectif dans l'appréciation de la manière de servir de l'agent avec une mention de ses qualités relationnelles. Ce critère était sans doute déjà pris en compte par les autorités territoriales dans l'évaluation telle qu'elle était organisée par le décret du 14 mars 1986 mais il n'apparaissait pas explicitement dans le texte de celui-ci, l'économie du décret du 14 mars 1986 étant davantage sous-tendu par une conception objective des compétences de l'agent. Cet enrichissement des facteurs d'évaluation est le bienvenu. Il permet de tirer parti de l'ensemble des composantes de la manière de servir d'un agent laquelle ne doit pas être restreinte aux compétences professionnelles mais doit également inclure la qualité de ses rapports avec autrui. L'augmentation inquiétante des contentieux relatifs au harcèlement moral dans la fonction publique ne peut qu'encourager les responsables hiérarchiques à se montrer attentifs à cette dimension dans l'appréciation des mérites. Ainsi, si l'on excepte la critique pour excès de formalisme que peuvent encourir certains articles du décret n°2014-1526 du décret du 16 décembre 2014, il convient dans l'ensemble de saluer un texte dont les dispositions clarifient les modalités et la teneur de l'entretien relatif à l'évaluation annuelle des fonctionnaires territoriaux. L'expérience permettra seule de savoir, cependant, si toutes les potentialités du texte sont exploitées par les administrations et leurs agents.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER ET LE
CABINET DE CONSULTANT INTERFACE

T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2015 à 9,61euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1457,52 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum devrait être différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2012: 410 335 habitants

OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 (**4928** ménages et **3563** administration)

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

PRIX

NOVEMBRE 2014 : -0,2 % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C D E) en novembre 2014: 74270 (0,2% sur un mois et 5 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en novembre 2014 : 720 (- 1 % sur un mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER

**SUIVEZ NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX**